



Assurance
LAWPRO^{MD}

Rapport annuel 2007

Image de couverture :

L'espace de réception de LAWPRO dans ses nouveaux locaux situés 250, rue Yonge.

L'organisation de notre déménagement au début de l'année 2008 a touché l'ensemble de la Compagnie puisque nous avons restructuré les processus et rationalisé les opérations afin de réduire les coûts de relocalisation de nos employés et de notre infrastructure.

Table des matières

Message du président du conseil d'administration	2
Message de la présidente et directrice générale sortante	3
Message de la nouvelle présidente et directrice générale	4
Rapport sur l'exploitation de LawPRO	5

Rapport financier

Rapport de gestion	10
Déclaration de la direction sur la responsabilité en matière d'information financière	12
Rapports des vérificateurs	13
Rapport de l'actuaire désigné	13
Bilan	14
État des résultats	15
État du résultat étendu	16
État de l'évolution des capitaux propres	16
État des flux de trésorerie	17
Notes complémentaires	18
Conseil d'administration	26
Direction	27
Comités du conseil d'administration	27

À propos de LAWPRO^{MD}

La Compagnie d'assurance de la responsabilité civile professionnelle des avocats (« LAWPRO ») est une compagnie d'assurance autorisée à offrir de l'assurance responsabilité civile professionnelle et de l'assurance de titres dans un grand nombre de provinces et territoires au Canada.

En 2007, LAWPRO a fourni une assurance responsabilité civile à environ 21 100 membres du Barreau du Haut-Canada. Grâce à notre produit TitrePLUS^{MD}, LAWPRO offre aussi une assurance de titres complète et une couverture des services juridiques pour l'acquisition de biens immobiliers à usage résidentiel et commercial et pour les transactions liées aux hypothèques ou au refinancement confiées à des avocats.

Notre mission

Fournir de façon novatrice des produits et des services d'assurance qui améliorent la viabilité et la position concurrentielle de la profession juridique.

Message du président du conseil d'administration



Les événements récents ont encore démontré que LAWPRO est bien positionnée pour anticiper l'évolution des conditions d'exercice de la profession et pour s'y adapter.

Au début de l'année 2008, Kim Carpenter-Gunn, présidente du conseil d'administration de LAWPRO depuis 2002, a été nommée à la Cour supérieure de justice de l'Ontario, laissant ainsi vacante la présidence du conseil d'administration. En tant que vice-président du conseil d'administration depuis 1996, je suis très honoré que les membres du conseil d'administration m'aient demandé de combler cette vacance.

En 2007, la présidente et directrice générale Michelle Strom a informé le conseil d'administration de son intention de quitter ses fonctions au cours de l'exercice. Michelle a joué un rôle essentiel dans la réussite de LAWPRO depuis 1995 et a occupé les fonctions de présidente et directrice générale au cours des sept dernières années. Après une recherche approfondie tant au sein de la Compagnie qu'à l'extérieur de celle-ci, le comité de recherche du conseil d'administration a recommandé la nomination de Kathleen Waters, auparavant vice-présidente de TitrePLUS, à titre de présidente et directrice générale. Le conseil d'administration a approuvé cette recommandation, avec effet au 31 mars 2008. Mme Waters apporte à la fois une certaine continuité et une perspective nouvelle, au moment où LAWPRO s'engage dans une nouvelle étape de son évolution.

Kim et Michelle ont chacune contribué, dans leurs rôles respectifs, au succès et la force de la Compagnie. Au nom des membres du conseil d'administration, je les remercie pour leur travail soutenu, leur vision et leur engagement. Nous leur souhaitons un vif succès dans leurs nouvelles activités.

En qualité de président du conseil d'administration de LAWPRO, c'est avec plaisir que j'annonce que notre gestion fiscale prudente et les stratégies de placement solides que nous avons menées au fil des ans ont encore abouti à des résultats financiers excellents pour LAWPRO, en donnant au conseil d'administration la marge de manœuvre requise pour réduire les primes d'assurance pour 2008, sans perdre de vue la nécessité d'user de prudence à l'égard de l'évolution des nouvelles réclamations.

Une gestion efficace des réclamations, la réduction des provisions pour les réclamations des exercices antérieurs,

ainsi qu'une augmentation de 7,2 M\$ du revenu de placement, le portant ainsi à 25,9 M\$, ont abouti à un bénéfice net confortable de 17,6 M\$ pour 2007. La société disposait également de 481,5 M\$ d'actifs et de 135,8 M\$ de capitaux propres au 31 décembre 2007. La situation financière solide de LAWPRO a encore été confirmée par A.M. Best, l'une des principales agences de notation des sociétés d'assurance, qui a accordé la cote « A » à la Compagnie pour la huitième année consécutive.

Cette base solide et les résultats favorables de ces dernières années ont permis au conseil d'administration d'approuver une réduction de 300 \$ des primes d'assurance pour 2008; à 2 300 \$, la prime de base est désormais à son plus bas niveau depuis 1995. La capacité de LAWPRO à abaisser ses primes de manière prudente en 2007 témoigne de la solidité financière de la société, son engagement envers la profession ainsi que de son horizon de planification à long terme qui repose sur un contrôle prudent de l'évolution de la situation économique et une évaluation diligente du contexte des nouvelles réclamations. Cependant, l'augmentation du nombre de réclamations déclarées pour la deuxième année consécutive en 2007, associée aux prévisions de ralentissement économique, constituera l'un des facteurs importants à prendre en compte dans le cadre de la gestion future des niveaux de primes.

Il y a eu beaucoup de changement chez LAWPRO au cours de l'exercice précédent. Nous avons déplacé nos locaux, en rassemblant notre personnel sur un même étage; cela a conduit à des améliorations dans le processus pour rationaliser les opérations en prévision du déménagement; cette opération a été menée par une nouvelle présidente qui a de nouveaux projets et de nouvelles priorités. LAWPRO est dans une bonne position pour continuer à poursuivre son mandat : fournir de façon novatrice des produits et des services d'assurance qui améliorent la viabilité et la position concurrentielle de la profession juridique.

Ian D. Croft
Président du conseil d'administration

Message de la présidente et directrice générale sortante



Le fait qu'il s'agisse de mon dernier rapport annuel en tant que présidente et directrice générale de LAWPRO me laisse d'humeur pensive. Au cours des sept dernières années, j'ai eu le privilège de diriger une organisation exceptionnelle et une équipe de professionnels talentueux et dévoués. Ensemble, nous avons renforcé la Compagnie, développé son potentiel, traversé un orage ou deux et innové pour le bénéfice des nombreux intervenants.

La Compagnie en 2001 est différente de LAWPRO telle que nous la connaissons aujourd'hui, et pas seulement dans le nom. À l'époque, nous sortions tout juste de ce que je qualifierais de notre étape « entrepreneuriale ». Nous avons construit l'infrastructure – la communauté, les mécanismes, les procédures – requise pour une compagnie d'assurance moderne. Nous étions parvenus à maintenir le niveau des réclamations sous contrôle, à venir à bout d'un déficit assez considérable dans notre ancien programme d'assurance, et nous avons lancé deux entreprises de gestion des risques dynamiques – les programmes practicePRO et TitrePLUS. Le temps était par conséquent venu de réfléchir, de procéder à des adaptations et d'orienter la société sur le chemin de la maturité.

La transformation de LPIC en LAWPRO en 2002 a été une première étape importante, qui mettait en avant une nouvelle façon de penser. Notre décision d'assumer tous les risques au sein de notre programme, plutôt que d'avoir recours à la réassurance dans un marché de plus en plus difficile après septembre 2001, augurait une ère nouvelle. La Compagnie disposait à la fois du capital et de toute l'assurance pour faire cavalier seul. Cette décision, à elle seule, a permis au Barreau d'économiser des dizaines de millions de dollars au cours des cinq dernières années. La force et la stabilité de nos opérations d'assurance, ainsi que notre gestion experte des réclamations, ont permis à LAWPRO d'obtenir de manière constante une cote de « A » auprès d'une des principales agences de notation.

La complexité des produits et des programmes de LAWPRO a évolué pour répondre à l'évolution des besoins des membres du Barreau. Des modifications ont été apportées au programme d'assurance pour encourager, entre autres, la pratique bénévole, la mobilité et les changements réglementaires en matière de transactions immobilières. Le programme TitrePLUS s'est développé à partir d'une petite clientèle régionale pour devenir un acteur important en matière d'assurance de titres

au niveau national. Il est le seul assureur de titres canadien à compter parmi les membres d'une organisation nord-américaine d'assureurs de titres engagée dans la promotion des avocats qui pratiquent en matière immobilière. Notre programme de gestion des risques practicePRO est désormais un chef de file reconnu dans son domaine, ses publications sont reproduites à travers le monde et on sollicite son expertise pour la tenue de conférences et de séminaires d'un bout à l'autre de l'Amérique du Nord.

Nous nous sommes également imposés comme les chefs de file de la représentation des intérêts des membres du Barreau. À titre d'illustration, non seulement avons-nous formé des avocats en matière de plan de continuité ou de planification des mesures d'urgence, mais nous avons également prêché par l'exemple en élaborant des plans et des procédures solides pour s'assurer que les activités de LAWPRO puissent se poursuivre, quoi qu'il arrive. Aujourd'hui, nous présidons un groupe regroupant de multiples intervenants qui travaillent en matière de lutte contre la fraude. Nous sommes régulièrement consultés sur les modifications législatives qui ont une incidence sur les avocats de l'Ontario, et nous mettons notre expertise à la disposition de groupes de travail et de groupes qui étudient l'évolution de la pratique.

LAWPRO a déménagé dans ses nouveaux locaux au début de l'année 2008, et la nomination de Kathleen Waters, auparavant vice-présidente de TitrePLUS, pour me succéder annonce le commencement d'une nouvelle ère. Avec cette transition, je suis convaincue que LAWPRO pourra continuer à satisfaire les besoins des membres du Barreau sans perdre de vitesse. Je suis extrêmement fière de l'ensemble de l'équipe de LAWPRO, de nos réalisations et de la direction que nous avons fait prendre à la société – et je remercie tous les membres de l'équipe de LAWPRO sans exception pour leur dévouement et leur engagement au service de notre vision commune au cours des sept dernières années.

Michelle L.M. Strom
Présidente et directrice générale sortante

Message de la nouvelle présidente et directrice générale



La possibilité qui m'est donnée de diriger un organisme d'assurance tel que LAWPRO constitue à la fois un honneur et une énorme responsabilité.

Comme le montre ce rapport annuel, la Compagnie est un modèle pour les assureurs de responsabilité professionnelle des avocats. Nous offrons un programme d'assurance adaptable et flexible à un prix concurrentiel, qui a pour objectif de promouvoir la compétitivité des avocats dans un environnement de pratique de plus en plus exigeant. Nos sites Web complets, nos initiatives de gestion proactive des risques – practicePRO et le programme TitrePLUS – témoignent de la place importante que LAWPRO accorde au service à la clientèle. Notre gestion experte des réclamations et notre gestion financière solide ont contribué à nos résultats financiers positifs, en nous donnant assez de souplesse pour maintenir une stabilité dans les primes d'assurance. Surtout, l'équipe à qui l'on doit ces résultats impressionnants est engagée afin de bâtir une organisation encore plus solide.

Il n'est pas nécessaire de regarder bien loin pour identifier de nouveaux défis. L'affaiblissement des marchés de placement, le ralentissement du secteur de l'immobilier, un portefeuille de réclamations plus important et plus difficile, et le caractère très concurrentiel du marché de l'assurance de titres font partie des facteurs que nous devons surveiller de près dans les douze prochains mois. Mais nous pouvions nous y attendre, et nous sommes en bonne position pour répondre à ces nouveaux défis. L'adoption de stratégies de gestion financière prudentes nous seront d'une grande utilité puisque nous cherchons à réduire autant que possible l'incidence de la conjoncture économique sur le programme d'assurance. Notre gestion des réclamations fondée sur des principes nous a aidés à conserver le contrôle des coûts des réclamations – et prendra encore plus d'importance si l'économie ralentit et que les clients cherchent à recouvrer leurs pertes en critiquant les services rendus par leurs avocats.

Qu'est-ce qui changera dans notre façon de faire? Attendez-vous à ce que nous soyons plus visibles, plus proactifs et plus innovants. Au cours de l'année à venir, vous verrez davantage de membres de notre personnel faire la promotion de practicePRO lors d'occasions plus nombreuses. Vous en entendrez davantage sur les avantages de l'assurance

excédentaire et de la garantie des tiers, puisque nous concentrons nos efforts sur l'aide à apporter aux avocats dans l'évaluation de leur exposition aux risques. Nous renforcerons la présence de TitrePLUS au niveau national, en tirant profit de notre position unique en qualité de seul assureur de titres canadien Bar-related^{MD}. Notre expérience de travail avec de nombreux intervenants dans la lutte contre la fraude et la mise en œuvre de nouvelles garanties contre la fraude en matière immobilière renforce la nécessité d'être présents dans de nombreuses tribunes. Attendez-vous à ce que nous soyons plus proactifs dans la représentation des intérêts de l'ensemble des membres du Barreau – que ce soit auprès des associations, du gouvernement ou des médias.

L'une de mes priorités est de trouver le temps d'interagir avec tous les secteurs du Barreau. L'un des aspects les plus agréables de mes années de pratique privée résidait dans le fait d'être confrontée aux différents domaines de pratique dans le cadre de mon travail sur les dossiers de responsabilité des avocats. J'ai hâte d'élargir à nouveau mes horizons. Au cours des dix dernières années, en ma qualité de vice-présidente de TitrePLUS, j'ai acquis une bonne compréhension des besoins et des préoccupations des membres du Barreau en matière immobilière. J'ai également eu l'occasion de développer un vaste réseau de relations auprès d'associations de barreaux, au niveau national et international, ainsi qu'avec les organismes réglementaires, de même qu'avec les représentants du gouvernement au sein des ministères des Finances et de la Justice. Je me servirai de ces expériences et de ces relations lors de mes déplacements dans la province dans le but d'entendre de vive voix les points de vue, les préoccupations et les commentaires du plus grand nombre possible d'assurés de LAWPRO – et pour à mon tour exposer ces préoccupations auprès des organismes appropriés, pour le compte des membres du Barreau.

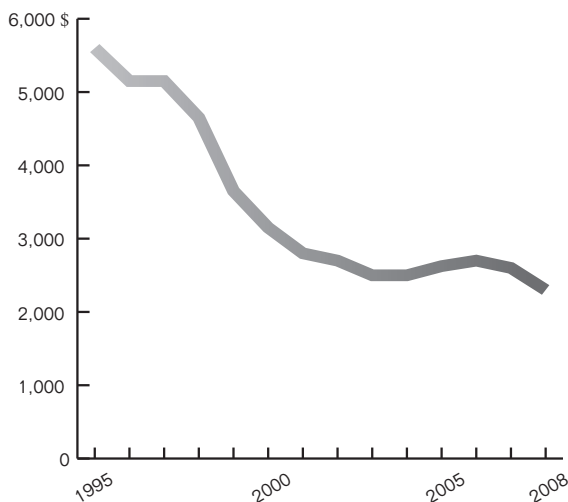
Kathleen A. Waters
Présidente et directrice générale

Rapport sur l'exploitation de LAWPRO

En dépit des défis qu'elle comportait, l'année 2007 a été une année de réalisations importantes pour LAWPRO.

Le programme LAWPRO assure désormais environ 21 100 avocats, soit une augmentation de près de deux pour cent par rapport à 2006. La prime d'assurance de base que paient les avocats a connu une baisse significative au cours des deux dernières années, passant de 2 700 \$ en 2006 à 2 300 \$ en 2008. Le rendement élevé des placements des récentes années et l'évolution favorable des réclamations se rapportant aux exercices précédents nous ont permis de mettre en œuvre une réduction de prime de 300 \$ pour 2008, sans compromettre la nécessité d'user de prudence à l'égard des nouvelles réclamations.

Prime de base par avocat



La prime de base que paient la plupart des avocats de l'Ontario est demeurée relativement stable au cours des huit dernières années, à un niveau compris entre 2 300 \$ et 2 800 \$.

L'un de nos rôles étant de faire évoluer le programme en fonction des besoins des membres du Barreau, l'un des éléments majeurs en 2008 a été l'ajout d'une nouvelle option de garantie relative à la pratique en droit immobilier. Cette protection répond à l'exigence du gouvernement de l'Ontario qui impose aux avocats ayant accès au système d'enregistrement électronique de la province de disposer d'une couverture d'assurance, dans la forme prescrite, pour couvrir certains types de fraude. Elle constitue l'un des volets de l'initiative de prévention de la fraude lancée par le gouvernement il y a plus d'un an.

En 2007, LAWPRO a collaboré étroitement avec les représentants du gouvernement et du Barreau pour apporter sa contribution aux modifications législatives et procédurales qui

sont à l'étude dans le cadre de cette initiative de lutte contre la fraude. Tout en appuyant l'orientation générale de cette initiative, nous avons également préconisé l'adoption de critères qui tiennent compte de notre engagement à gérer les risques auxquels est exposé le programme en matière de fraude.

La mise en place de cette nouvelle option de garantie a d'autre part nécessité l'élaboration et l'intégration de nouveaux processus axés sur les technologies et de nouveaux protocoles de partage des renseignements, et ce, dans un délai record.

À la fin de l'exercice, 6 700 avocats avaient souscrit cette protection optionnelle en matière de pratique en droit immobilier dans le cadre de leur demande annuelle LAWPRO, soit une forte adhésion des membres du Barreau pour cette mesure de protection des consommateurs. Pour l'année 2008, la prime annuelle de 500 \$ correspondant à cette garantie a été réduite de manière proportionnelle à 375 \$ par avocat, en prévision du fait que le gouvernement de l'Ontario devait imposer sa mise en place au 31 mars.

Les avocats ont également réagi positivement aux mesures prises par LAWPRO pour mettre en œuvre davantage de programmes et de services en ligne, par l'entremise de notre site Web et d'autres supports électroniques. Un nombre record de 19 462 avocats, soit 92 pour cent des membres du Barreau en exercice, ont déposé leur demande d'assurance LAWPRO pour 2008 en ligne, la plupart à temps pour avoir droit au rabais de 50 \$ par avocat pour les demandes faites sur Internet.

Nous attribuons par ailleurs la diminution du volume des appels constatée en 2007, en dépit de l'introduction de la nouvelle protection en droit immobilier, à la volonté des avocats de se tourner en premier lieu vers notre site Web pour obtenir des renseignements. La commodité de la navigation sur la version remaniée de celui-ci et le volume de renseignements mis à la disposition des avocats leur permettent de trouver par eux-mêmes de l'information et de remplir des formulaires par voie électronique, au lieu d'avoir à transmettre par la poste des exemplaires sur papier.

Comme nous le verrons un peu plus loin, les sites Web de practicePRO et de TitrePLUS ont nettement gagné en contenu en 2007. La fréquentation de nos sites Web (www.lawpro.ca, www.titleplus.ca et www.practicepro.ca) a crû de 11 pour cent en 2007, preuve que les avocats ne se contentent pas d'intégrer les technologies à leur pratique, mais qu'ils ont en outre de plus en plus recours à LAWPRO comme source d'information.

LAWPRO offre de nombreuses possibilités aux avocats afin d'adapter le programme d'assurance à leurs besoins particuliers, comme l'e montre le tableau figurant à la page suivante.

Notre programme d'assurance excédentaire poursuit sa croissance. Destiné aux cabinets d'avocats qui comptent jusqu'à 50 avocats, le programme assurera en 2008 1 362 cabinets représentant 3 578 avocats, soit une légère

Option de garantie	Caractéristique	Nbre d'avocats participants (au 31 janv. 2008)
Rabais pour les nouveaux membres	Rabais de 10 à 40 % sur la prime de base pour les avocats exerçant depuis 1 à 4 ans	3 466
Exercice à temps partiel	Rabais de 40 % sur la prime de base pour les avocats admissibles	1 377
Option de restriction d'exercice	Rabais de 40 % sur la prime de base pour les avocats pratiquant en droit de l'immigration/droit criminel	1 183
Protection accrue de la garantie des tiers	Hausse de la limite de la garantie des tiers jusqu'à 1 M\$ par réclamation/ 1 M\$ au total	3 191 (basé sur 249 \$ par avocat)
Protection accrue pour les actes antérieurs	Hausse des limites pour les actes antérieurs de 250 000 \$ par réclamation/ au total jusqu'à 1 M\$ par réclamation et 2 M\$ au total	735
Assurance excédentaire	Ajoute un niveau supplémentaire de protection jusqu'à 9 M\$ au-delà des limites de base fixées à 1 M\$ par réclamation et 2 M\$ au total	3 578 avocats (1 362 cabinets)

augmentation par rapport aux 1 306 cabinets et aux 3 507 avocats assurés en 2007. Parmi ceux-ci, 76 cabinets ont choisi notre nouvelle option de limite à 9 M\$ introduite en 2007, soit sensiblement plus que les 42 cabinets en 2007. Nos efforts soutenus pour sensibiliser les membres du Barreau au sujet de la responsabilité, des risques et des avantages de l'assurance excédentaire se sont également avérés fructueux. Sur les 71 nouveaux cabinets assurés en 2008 au titre de la garantie excédentaire de LawPRO, 98 pour cent ne bénéficiaient pas auparavant d'une protection excédentaire, et 97 pour cent des cabinets qui ont souscrit la couverture d'assurance excédentaire en 2007 ont renouvelé leur protection auprès de LawPRO en 2008.

Les réclamations en hausse

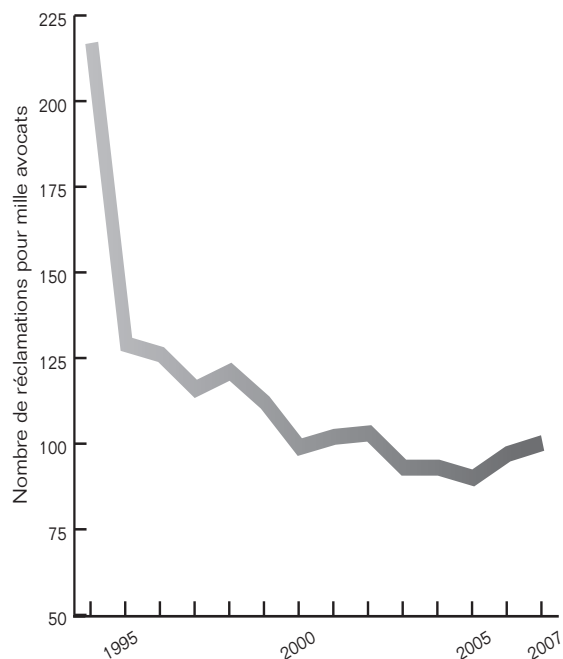
Parmi les nombreux facteurs qui ont une incidence négative sur le programme d'assurance, figurent notamment le caractère plus exigeant de l'environnement au sein duquel les avocats font affaires, l'augmentation du nombre de litiges complexes et bien souvent longs, et la croissance rapide de la valeur des biens combinée avec le nombre de réclamations en matière immobilière. En 2007, pour le deuxième exercice consécutif, le nombre de réclamations a connu une augmentation, entraînant ainsi une croissance du montant estimé du coût global des réclamations.

Les avocats ont déclaré 2 153 réclamations en 2007, ce qui représente une augmentation de 9 pour cent par rapport à l'exercice précédent et le nombre le plus élevé de réclamations déclarées au cours d'une même année depuis 1995. Bien que nous soyons parvenus à clore un nombre accru de dossiers comparativement à l'exercice précédent, le nombre de dossiers ouverts à la fin de l'exercice s'élève à 2 934, son niveau le plus haut en six ans.

Le coût du règlement de l'ensemble des réclamations (y compris les réclamations au titre de l'assurance TitrePLUS) découlant de l'exercice 2007 est actuellement estimé à 91 M\$. Cela est dû en grande partie à l'augmentation du nombre de réclamations déclarées.

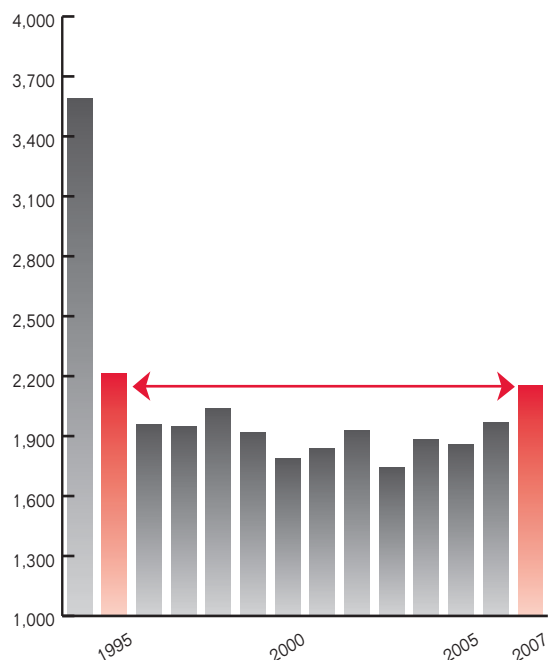
La fraude continue de constituer un élément important de notre portefeuille de réclamations : on s'attend à ce que les

Fréquence des réclamations



En 2007, la fréquence des réclamations (le nombre de réclamations pour 1 000 avocats) a connu une augmentation pour la deuxième année consécutive. En 2007, 100,2 réclamations ont été déclarées pour 1 000 avocats, en comparaison de 97 pour 1 000 avocats en 2006 et de 90 pour 1 000 en 2005.

Nombre de réclamations déclarées



En 2007, 2 153 réclamations ont été déclarées – le nombre de réclamations déclarées le plus élevé au cours d'une même année depuis 1995.

quelque 80 réclamations déclarées en 2007 qui comportent un élément de fraude coûtent au programme entre 9 et 10 M\$, soit environ 10 pour cent du coût des réclamations pour l'exercice. La fraude en matière immobilière représente toujours une portion majeure de notre portefeuille de fraude, comptant pour 63 pour cent des réclamations liées à la fraude déclarées et pour 56 pour cent des coûts associés à la fraude en 2007. Les mécanismes vont de la fraude commise par les employés et les clients aux cas de fraude dans lesquels les avocats sont complices.

En dépit de ces difficultés, l'équipe des réclamations de LAWPRO continue d'afficher des résultats impressionnants : sur les 1 940 réclamations classées en 2007, 45 pour cent ont été classées sans le moindre paiement et 85 pour cent sans versement d'indemnité. Nos résultats enviables en matière de procès sont également intacts : nous avons gagné l'ensemble des 11 affaires qui se sont rendues au stade du procès, et nous avons eu gain de cause dans cinq des sept affaires qui ont été portées devant la Cour d'appel. De même, nous sommes parvenus à obtenir un rejet sommaire de l'action dans 12 poursuites sur 16.

Notre approche de principe de la gestion des réclamations consistant à contester les réclamations mal fondées jusqu'au stade du procès a continué à se révéler fructueuse. Nous sommes ainsi parvenus à régler 20 affaires sur le seuil de la salle d'audience. Ces affaires sont toutefois souvent coûteuses à contester, puisqu'elles sont passées par toutes les étapes

préalables au procès. La contestation de ces dossiers nous coûte, en moyenne, trois fois plus que le coût moyen de la défense des dossiers clos en 2007.

Deux initiatives reflètent l'engagement du groupe des réclamations en matière d'efficacité par rapport aux coûts. Un nouveau protocole de pratiques exemplaires aide les avocats de la défense et les avocats de LAWPRO dans la gestion des réclamations qui mettent en présence des parties non représentées.

Notre initiative en cours de recouvrement et de subrogation a généré environ 950 000 \$ en indemnités et recouvrement de coûts, principalement dans les situations où LAWPRO a eu gain de cause lors du procès ou sur requête, et où les dépens ont été accordés. Une mesure comparable pour les réclamations présentées au titre des polices TitrePLUS affiche un taux de recouvrement de 91 pour cent.

practicePRO prend la tête

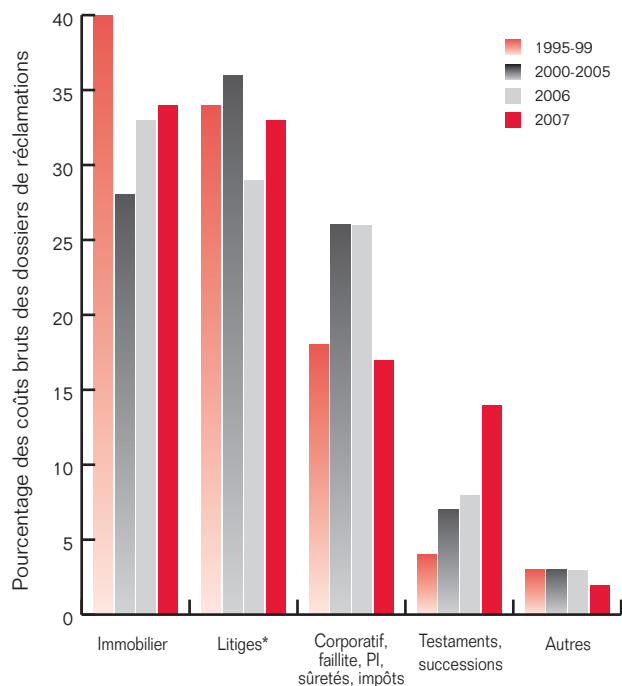
Le programme practicePRO de LAWPRO, qui fête son 10^e anniversaire en 2008, continue à donner le ton en matière d'initiatives de gestion du risque et de la pratique dans les milieux juridiques, tant sur le plan national qu'international.

Le personnel de practicePRO est régulièrement invité à animer ou à participer à des programmes de conférences, des comités d'associations du domaine juridique et des groupes de travail sur des questions spéciales. En 2007, par exemple, practicePRO a présidé le TECHSHOW de l'American Bar Association, qui est considéré comme le premier événement en matière de technologie juridique. Nous avons joué un rôle actif au sein du comité chargé d'élaborer les Sedona Canada E-discovery Principles, des nouvelles lignes directrices qui fournissent des orientations aux avocats sur la gestion de la communication de preuves par voie électronique. practicePRO a pris part au groupe de travail de l'Association du Barreau canadien sur les conflits d'intérêts, et à de nombreux programmes de l'Association du Barreau de l'Ontario, de l'Association du Barreau canadien, du Barreau et d'autres organismes. Les documents de gestion des risques de practicePRO ont été adaptés par différents organismes pour leur propre utilisation, jusqu'en Malaisie ou à Hong-Kong.

Au niveau local, nos efforts pour encourager la participation des avocats aux programmes de formation juridique permanente (FJP) à travers notre programme de crédit de prime (les avocats qui suivent les programmes approuvés par practicePRO reçoivent un crédit de 50 \$ par cours sur leur prime d'assurance, jusqu'à concurrence d'un maximum de 100 \$ par avocat) continuent de porter leurs fruits. En 2007, nous avons accrédité 116 programmes suivis par 14 300 avocats. Cette initiative a profondément changé le visage des programmes de formation juridique permanente, en faisant en sorte que le contenu relatif à la prévention des réclamations fasse partie intégrante de nombreux programmes de formation.

L'un des objectifs principaux de practicePRO consiste à porter son message directement auprès des membres de la communauté juridique. En 2007, nous avons animé 36 présentations sur des thèmes liés à la gestion des risques auprès de divers programmes de formation juridique permanente, de cabinets d'avocats ou d'associations de juristes à différents endroits en Amérique du Nord. Le magazine LAWPRO, notre principal

Répartition des réclamations par domaine de pratique
(au 29 février 2008)



*Comprend les litiges en défense et en demande, le droit familial et le droit pénal.

Les réclamations en matière immobilière ont été en hausse au cours des dernières années et représentent environ 34 pour cent du coût des litiges liés aux réclamations. Les réclamations en matière de litige ont également augmenté, passant de 29 pour cent en 2006 à environ 33 pour cent du coût des litiges liés aux réclamations.

véhicule de gestion des risques, a abordé des thèmes tels que les répercussions du vieillissement de la population issue du baby-boom sur la pratique du droit, et la manière dont la délégation de tâches, un recrutement efficace et les stratégies de rétention aident les professionnels à s'imposer. Le site Web practicePRO, destiné à simplifier la consultation des vastes ressources de practicePRO, a enregistré une hausse de sa fréquentation de 73 pour cent, avec près de 80 000 visiteurs uniques ayant téléchargé 120 000 exemplaires des divers documents et publications de practicePRO.

Le programme TitrePLUS dix ans plus tard

Dix ans après son lancement en 1997, notre programme TitrePLUS est devenu un acteur unique et majeur sur la scène de l'assurance de titres au niveau national.

En 2007, le volume des polices TitrePLUS a augmenté d'un peu plus de 11 pour cent, reflétant une croissance importante sur les marchés de l'Ouest du Canada ainsi qu'une croissance soutenue en Ontario. De même, la croissance de TitrePLUS au niveau national devance largement celle du secteur de l'assurance de titres en 2007. Nous sommes peut-être un nouveau joueur à l'échelon national, mais la part de marché de TitrePLUS au Canada correspond à celle des assureurs de titres Bar-related^{MD} aux États-Unis qui sont présents sur le marché depuis bien plus longtemps que notre programme. Ces succès montrent que nos nombreux efforts destinés à sensibiliser les membres du Barreau à notre programme et à informer les consommateurs des avantages de l'assurance TitrePLUS portent leurs fruits.

En 2007, la base des adhérents de TitrePLUS a crû de 14 pour cent pour s'établir à 4 200 avocats dans l'ensemble du pays : 466 avocats ont utilisé TitrePLUS pour la première fois. Nous avons renforcé notre présence dans le secteur commercial, le secteur des résidences de plus d'1 M\$ et celui des nouvelles maisons et des ventes groupées, et nous avons ajouté sept nouveaux prêteurs confirmés à notre longue liste de prêteurs.

D'autre part, nous avons préparé le lancement de notre programme TitrePLUS au Québec en 2008; comme nous l'avons fait auparavant pour l'Ouest du Canada, nous avons adapté notre formulaire de demande et notre démarche de souscription et de gestion des réclamations afin de tenir compte des exigences et des besoins particuliers du marché québécois. Nous avons également renforcé nos ressources en langue française afin d'être en mesure de répondre aux exigences de bilinguisme du marché québécois.

Une croissance soutenue suppose un effort soutenu de la part de notre équipe TitrePLUS pour informer les avocats, les prêteurs et les consommateurs.

Dans ce but, nos consultants TitrePLUS ont effectué plus de 4 300 visites auprès des cabinets et des avocats pour leur montrer la technologie TitrePLUS au travail; ils ont également fait des présentations pour plus de 120 groupes, animé 65 dîners-causeries destinés aux avocats, et organisé 20 événements régionaux de sensibilisation des prêteurs. Par ailleurs, notre groupe TitrePLUS a également parrainé ou participé à environ 190 salons professionnels, conférences, colloques et autres événements fréquentés par nos groupes cibles d'avocats et de prêteurs.

Ces activités de promotion ont été appuyées au niveau des consommateurs en 2007 par une campagne majeure de sensibilisation et d'information qui place l'avocat au cœur de la pratique immobilière. Cette campagne, lancée en 2006 et prolongée en 2007, vise à sensibiliser les acheteurs de maisons et les emprunteurs aux avantages d'avoir recours à un avocat dans les différents types de transactions immobilières – de l'achat d'une maison au refinancement d'une hypothèque pour investir dans des immeubles à usage locatif.

Grâce à deux campagnes de publicité diffusées dans les médias – l'une sur les questions de refinancement d'hypothèque, l'autre sur les immeubles locatifs – accompagnées d'une série de 20 articles sur divers sujets concernant l'immobilier et les avocats et mis gratuitement à la disposition des médias nationaux, nous avons bénéficié d'une large couverture nationale dans la presse, la télédiffusion et Internet. La campagne a atteint un nombre de consommateurs estimé à huit millions dans la presse, et environ six autres millions par le biais d'Internet.

Afin d'appuyer cette campagne, le guide intitulé Real Simple Real Estate Guide de TitrePLUS – une ressource en ligne qui comprend des listes de vérification, des calculateurs financiers et des renseignements sur le rôle de l'avocat en droit immobilier – a été augmenté pour tenir compte de l'objet de la campagne de sensibilisation. Le site a enregistré plus de 115 000 clics au cours des 18 derniers mois.

Afin de marquer son 10^e anniversaire, le programme TitrePLUS a publié un livre relatant l'évolution du programme et ses répercussions sur l'assurance de titres et sur le marché canadien de l'immobilier. Le livre de 30 pages aborde un grand nombre de thèmes, tels que : la raison pour laquelle le fait de travailler avec un assureur de titre Bar-related (tel que l'assurance TitrePLUS) sert les intérêts des avocats à long terme; la manière dont le programme TitrePLUS a été adapté à la pratique de l'immobilier et de la souscription des divers ressorts; et la manière dont le programme a d'autre part renforcé l'autonomie des avocats et des consommateurs grâce à ses efforts de sensibilisation. Le livre décrit également l'utilisation innovante de la technologie par le programme TitrePLUS.

Les réclamations au titre de TitrePLUS

L'assurance TitrePLUS se distingue par ses mesures de contrôle rigoureuses, notamment en matière de souscription.

La présence permanente de la fraude – bien qu'elle ne constitue qu'environ trois pour cent des réclamations, elle représente cependant près du tiers des coûts des réclamations – a entraîné l'instauration de nouvelles procédures d'identification des risques en 2007. En conséquence, nous avons refusé 14 transactions en raison de soupçons de fraude ou d'activités de culture de la marijuana. De même, nous avons refusé 36 demandes d'adhésion à TitrePLUS ou de garantie TitrePLUS en raison de l'existence de risques.

Les questions municipales telles que les arriérés d'impôt foncier, les ordres de travaux pour les travaux non conformes sur les immeubles et les contraventions au code de la construction représentent la plupart des réclamations déclarées. Le règlement moyen des réclamations s'élève à 3 600 \$ par réclamation, et environ 90 pour cent d'entre elles sont réglées pour moins de 5 000 \$.

2007



Rapport de gestion

Commentaires et analyse de la direction

Modifications comptables en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2007

La Compagnie a adopté des modifications apportées aux normes comptables en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2007. Ces modifications, qui ont une incidence sur ses états financiers pour l'exercice 2007, sont étudiées en détail dans les états financiers de la Compagnie. En résumé, la Compagnie est tenue de comptabiliser ses placements à la juste valeur de marché en vertu des nouvelles normes comptables, et non plus au coût ou au coût après amortissement comme cela était le cas auparavant. En conséquence, au 31 décembre 2007, les gains et les pertes non réalisés relatifs au portefeuille de placements sont comptabilisés au bilan et pris en compte dans les capitaux propres. Au cours des exercices précédents, les gains et les pertes non réalisés relatifs au portefeuille de placements étaient présentés dans les notes complémentaires aux états financiers, sans être toutefois inscrits dans les comptes.

En raison des modifications comptables, les bilans au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007 ne sont pas directement comparables et doivent être lus conjointement avec les notes complémentaires aux états financiers. Les nouveaux choix de convention comptable de la Compagnie ont cependant préservé pour l'essentiel la comparabilité du bénéfice net déclaré pour les exercices 2006 et 2007.

État des résultats

En 2007, la Compagnie a généré un bénéfice net de 17,6 M\$, soit une augmentation de 8,2 M\$ comparativement à 2006. Le bénéfice avant impôts a augmenté de 13,6 M\$ pour s'établir à 28,1 M\$. Le revenu d'assurance a augmenté de 6,4 M\$ et le revenu de placement, de 7,2 M\$.

PRIMES ACQUISES, MONTANT NET

Les primes acquises, déduction faite de la réassurance cédée, ont augmenté de 9,8 M\$ pour s'établir à 91,9 M\$ en 2007. Le programme excédentaire facultatif et le programme d'assurance de titres ont tous deux connu une croissance au cours de l'exercice et les primes du

programme d'assurance responsabilité civile professionnelle obligatoire de l'Ontario ont dépassé les niveaux prévus en raison de la prime supplémentaire versée par le Fonds de stabilisation des primes du Barreau.

MONTANT NET AU TITRE DES SINISTRES ET DES FRAIS DE RÈGLEMENT

Les charges au titre des sinistres et les frais de règlement engagés, déduction faite des recouvrements au titre de la réassurance, ont augmenté de 1,0 M\$. Au cours de 2007, les sinistres des exercices précédents totalisant 13,1 M\$ ont connu une évolution favorable, ce qui a en partie compensé l'accroissement des sinistres survenus au cours de l'année 2007 du programme d'assurance.

RÉASSURANCE

La Compagnie a souscrit une protection de réassurance pour excédent de sinistres en 2007, qui limite son exposition aux fortes concentrations de réclamations multiples découlant d'une même cause immédiate. Le programme excédentaire facultatif continue d'être entièrement réassuré, dégageant ainsi la Compagnie de l'exposition aux réclamations en vertu de ce programme.

Avant le 1^{er} janvier 2003, la Compagnie avait conclu des ententes de réassurance en quote-part relativement au programme d'assurance responsabilité civile professionnelle obligatoire de l'Ontario.

FRAIS GÉNÉRAUX

Les frais généraux en 2007 correspondent pour l'essentiel à ce qui était prévu et ont atteint le même niveau qu'au cours de l'exercice 2006.

COMMISSIONS ACQUISES

La Compagnie a perçu des commissions sur les primes cédées dans le cadre de la réassurance de son programme d'assurance excédentaire facultatif pour 2007 d'un montant de 1,1 M\$, semblable à celui perçu en 2006. De plus, la Compagnie a également perçu des commissions sur les bénéfices en raison de l'évolution favorable des sinistres relativement aux ententes de réassurance en quote-part qu'elle avait conclues avant le 1^{er} janvier 2003. Les estimations des sinistres devenant plus certaines avec le temps, la possibilité d'une évolution favorable

s'amointrit en ce qui concerne les sinistres relatifs aux exercices les plus anciens, ce qui entraîne une réduction des commissions sur les bénéfices.

REVENU DE PLACEMENT

Le revenu provenant de placements a augmenté de 7,2 M\$ en 2007. Le revenu de placement comprend des gains nets en capital de 11,3 M\$ réalisés lors de la cession d'actifs (3,7 M\$ en 2006). Au 31 décembre 2007, le coût du portefeuille de placements a dépassé sa valeur de marché de 0,6 M\$ (en 2006, la valeur de marché avait dépassé son coût de 16,7 M\$).

Bilan

Les capitaux propres se sont accrus de 16,8 M\$, soit le bénéfice net gagné au cours de l'exercice, contrebalancés par le cumul des autres éléments de la perte étendue au 31 décembre 2007.

PLACEMENTS

L'actif détenu sous forme de placements, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie, a augmenté de 31,7 M\$ pour s'établir à 399,9 M\$ au 31 décembre 2007. Cette augmentation provient principalement de la trésorerie générée par le revenu d'exploitation et le revenu de placement du portefeuille. Comme cela est expliqué dans les états financiers, avec l'introduction de nouvelles normes comptables en 2007, les placements sont comptabilisés au bilan à la juste valeur de marché au 31 décembre 2007, alors qu'ils étaient comptabilisés au coût au 31 décembre 2006. Le portefeuille de placements est investi dans des actifs diversifiés de haute qualité, conformément à la politique de placement approuvée par le Conseil d'administration de la Compagnie. Une partie du portefeuille de placements, qui se compose essentiellement de titres à revenu fixe, est placée d'une manière qui devrait correspondre, pour l'essentiel en termes d'échéance, au paiement du passif relatif aux sinistres dans l'avenir.

La portion du portefeuille de placements de la Compagnie qui est considérée comme étant en excédent des exigences relatives au règlement des sinistres est gérée séparément et comprend des titres à revenu fixe et des placements en actions de sociétés cotées en Bourse dont les valeurs sont soumises aux fluctuations du marché.

PROVISION POUR SINISTRES NON PAYÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT ET PART DE CELLE-CI REVENANT AUX RÉASSUREURS

La provision pour sinistres non payés représente le montant dont la Compagnie a besoin pour s'acquitter de la totalité de ses obligations envers les demandeurs avant les recouvrements au titre de la réassurance. Cette provision a augmenté de 11,7 M\$. La somme à recevoir des réassureurs a diminué de 10,6 M\$ et, par conséquent, l'augmentation nette de la provision s'élève à 22,3 M\$. Cette augmentation est attribuable au montant plus élevé des estimations des sinistres pour l'année 2007 du programme d'assurance et aux répercussions des modifications apportées aux ententes de réassurance depuis 2002. Le pourcentage cédé sur les ententes de réassurance en quote-part relativement au programme d'assurance de la responsabilité civile professionnelle obligatoire de l'Ontario a diminué, passant de 57 % en 1995 à néant le 1^{er} janvier 2003.

L'établissement de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement comporte une part importante d'estimation. Le processus d'établissement de la provision se fonde sur des faits connus actuellement disponibles, des interprétations et des jugements et est influencé par des facteurs qui sont variables en raison de leur nature.

Déclaration de la direction sur la responsabilité en matière d'information financière

La préparation des états financiers annuels, les commentaires et l'analyse de la direction et tous les autres renseignements du rapport annuel de la Compagnie sont du ressort de la direction de la Compagnie et ont été approuvés par le conseil de direction.

Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Les états financiers, de par leur nature même, comprennent des montants et d'autres éléments d'information basés sur des estimés et des jugements. Là où il existe d'autres méthodes ou interprétations, la direction a choisi celles qu'elle juge les plus appropriées aux circonstances, compte tenu de leur pertinence et de leur importance. Les résultats réels à l'avenir peuvent différer de façon appréciable de l'évaluation actuelle de la direction, en raison de la variabilité inhérente aux événements et aux circonstances du futur. Les renseignements financiers paraissant ailleurs dans le rapport annuel de la Compagnie sont conformes aux états financiers.

La direction maintient le système nécessaire de contrôles internes sur la présentation de l'information financière afin d'assumer sa responsabilité pour la fiabilité des états financiers. Ces contrôles sont conçus pour garantir à la direction l'assurance raisonnable que les dossiers financiers sont fiables pour la préparation des états financiers et des autres renseignements financiers, que les actifs sont protégés de l'usage et de la cession non autorisés et que les responsabilités sont reconnues.

Le conseil de direction est responsable de s'assurer que la direction prend ses responsabilités pour la présentation de l'information financière et il est responsable en bout de ligne de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le conseil assume essentiellement ses responsabilités par l'intermédiaire de son comité de vérification qui est indépendant de la direction. Le comité de vérification examine les états financiers et les recommande au conseil pour qu'il les approuve. Le comité de vérification examine et surveille également le système de contrôles internes de la Compagnie sur la présentation de l'information financière dans le contexte des rapports déposés par la direction ou les vérificateurs externes.

Rôle du vérificateur

Les vérificateurs externes Deloitte & Touche LLP ont été nommés par l'actionnaire. Leur responsabilité est de procéder à une vérification indépendante et objective des états financiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada, puis d'en faire rapport à l'actionnaire de la Compagnie. Pour procéder à leur vérification, les vérificateurs utilisent le travail de l'actuaire chargé de l'évaluation et son rapport sur le passif des polices de la Compagnie. Les vérificateurs externes ont un accès complet et libre au comité de

vérification et au conseil de direction afin de discuter de la vérification, de la présentation de l'information financière et des conclusions connexes. Le rapport des vérificateurs décrit la portée de leur vérification et de leur opinion.


Rôle de l'actuaire désigné de l'évaluation

L'actuaire désigné de l'évaluation est nommé par le conseil de direction de la Compagnie. Aux fins de la préparation de ces états financiers, l'actuaire nommé est tenu de procéder à l'évaluation du passif des polices et d'en faire rapport à l'actionnaire de la Compagnie. L'évaluation est effectuée conformément à la pratique actuarielle reconnue et aux exigences réglementaires. L'évaluation englobe le passif des polices ainsi que les autres questions précisées dans toute directive éventuellement promulguée par les organismes de réglementation. Le passif des polices comprend une provision pour réclamations et frais non réglés de la portion expirée des polices, une provision sur les obligations futures de la portion non expirée des polices, et un autre passif des polices qui peut s'appliquer à la situation particulière de la Compagnie.

L'actuaire désigné qui procède à l'évaluation du passif des polices, lesquelles, de par leur nature, sont fondamentalement variables, émet des hypothèses sur les futurs taux de gravité des réclamations, l'inflation, les recouvrements de réassurance, les frais et d'autres questions, en tenant compte de la situation particulière de la Compagnie et de la nature de la garantie offerte. Comme l'évaluation est nécessairement fondée sur des estimations, les valeurs finales peuvent être très différentes des estimations. L'actuaire utilise également l'information de gestion fournie par la Compagnie et il recourt aux travaux du vérificateur eu égard à la vérification des données sous-jacentes utilisées dans l'évaluation.

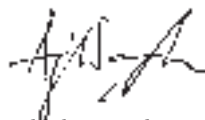
Toronto (Ontario)

Le 8 février 2008



Michelle Strom

Présidente et directrice générale



Akhil J. Wagh

Vice-président, Finances, et trésorier

Rapport des vérificateurs

Deloitte.

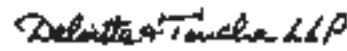
À l'actionnaire de la Compagnie d'assurance de la responsabilité civile des avocats,

Nous avons vérifié le bilan de la Compagnie d'assurance de la responsabilité civile des avocats au 31 décembre 2007 et les états des résultats, du résultat étendu, de l'évolution des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie au 31 décembre 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto (Ontario)
Le 8 février 2008


Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Rapport de l'actuaire désigné



À l'actionnaire de la Compagnie d'assurance de la responsabilité civile des avocats,

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan de la Compagnie d'assurance de la responsabilité civile des avocats au 31 décembre 2007, et toute modification s'y rapportant dans l'état des résultats pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. De plus, les résultats de l'évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers.

Toronto (Ontario)
Le 8 février 2008


Brian G. Pelly
Actuaire titulaire, Institut canadien des actuaires

Bilan

En milliers de dollars canadiens

Aux 31 décembre

Actif

	2007	2006
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 849	1 634
Placements (note 2)	393 059	366 513
Revenu de placement exigible et couru	2 210	2 637
Sommes à recevoir des réassureurs	4 045	7 224
Sommes à recevoir des assurés	2 162	2 312
Sommes à recevoir du Barreau du Haut-Canada (note 5)	11 396	731
Part des provisions revenant aux réassureurs pour :		
Sinistres non payés et frais de règlement (note 4)	55 443	66 008
Autres sommes à recevoir	436	665
Autres actifs	1 014	343
Immobilisations (note 3)	729	432
Impôts à recouvrer	1 278	–
Impôts futurs (note 7)	2 931	7 750
Total de l'actif	481 552	456 249

Passif

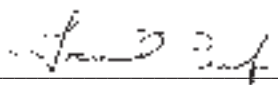
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement (note 4)	339 621	327 911
Primes non acquises	787	787
Sommes à payer aux réassureurs	482	495
Sommes à payer aux assurés	1 254	1 637
Charges exigibles et courues	2 493	2 735
Impôts exigibles et courus	–	2 587
Autres impôts à payer	1 095	1 078
	345 732	337 230

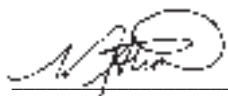
Capitaux propres (note 8)

Capital-actions émis et payé	5 000	5 000
Surplus d'apport	30 645	30 645
Bénéfices non répartis	101 392	83 374
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(1 217)	–
	135 820	119 019
Total du passif et des capitaux propres	481 552	456 249

Se reporter aux notes complémentaires.

Au nom du conseil,


 Ian D. Croft
 Administrateur


 Michelle L.M. Strom
 Administratrice

État des résultats

En milliers de dollars canadiens

Exercices terminés les 31 décembre

	2007	2006
Primes acquises, montant brut	97 276	86 972
Primes acquises, montant cédé	(5 388)	(4 886)
Primes acquises, montant net	91 888	82 086
Sinistres et frais de règlement, montant net (note 4)	73 313	72 319
Taxes sur les primes	2 919	2 610
Frais généraux	15 027	15 132
Commissions de réassurance gagnées	(1 473)	(3 727)
	89 786	86 334
Revenu (perte) au titre des opérations d'assurances	2 102	(4 248)
Revenu de placement	25 948	18 734
Autres revenus	47	50
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	28 097	14 536
Charge (économie) d'impôts (note 7)		
Impôts exigibles	9 971	6 711
Impôts futurs	516	(1 573)
Bénéfice net de l'exercice	17 610	9 398

Se reporter aux notes complémentaires.

État du résultat étendu

En milliers de dollars canadiens

Exercice terminé les 31 décembre

Bénéfice net

Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices :

Variation nette des gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente (déduction faite des impôts de 1 636 \$)

Ajustement de reclassement pour les gains et pertes inclus dans le bénéfice net (déduction faite des impôts de 4 071 \$)

Autres éléments du résultat étendu**Résultat étendu***Se reporter aux notes complémentaires.*

2007
17,610
(2,885)
(7,201)
(10,084)
<u>7,526</u>

État de l'évolution des capitaux propres

En milliers de dollars canadien

	Capital-actions	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Capitaux propres
Solde au 31 décembre 2006	5 000	30 645	83 374	–	119 019
Ajustements transitoires liés à l'adoption de nouvelles normes comptables :					
Placements – gains nets non réalisés (déduction faite des impôts de 5 883 \$)	–	–	1 942	8 867	10 809
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement (déduction faite des impôts de 1 105 \$)	–	–	(1 534)	–	(1 534)
Solde au 1^{er} janvier 2007	5 000	30 645	83 782	8 867	128 294
Bénéfice net de l'exercice	–	–	17 610	–	17 610
Autres éléments du résultat étendu de l'exercice	–	–	–	(10 084)	(10 084)
Solde au 31 décembre 2007	5 000	30 645	101 392	(1 217)	135 820

Le total des bénéfices non répartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu au 31 décembre 2007 s'élève à 100 175 \$ (92 649 \$ au 1^{er} janvier 2007).

Se reporter aux notes complémentaires.

État des flux de trésorerie

En milliers de dollars canadiens

Exercices terminés les 31 décembre

Activités d'exploitation

	2007	2006
Bénéfice net	17 610	9 398
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Impôts futurs	516	(1 573)
Amortissement des immobilisations	440	311
Gains réalisés	(11 306)	(3 779)
Amortissement des primes et escomptes à l'émission d'obligations	(1 786)	(1 521)
Variation des gains et pertes non réalisés	1 457	-
	6,931	2,836

Variation des soldes hors trésorerie :

Autres impôts à payer	17	124
Impôts exigibles et courus	1 367	2 523
Sommes à recevoir des réassureurs et assurés et à payer à ceux-ci	2 933	292
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement	8 501	6 222
Part des provisions revenant aux réassureurs pour sinistres non payés et frais de règlement	11 135	13 642
Primes non acquises	-	123
Charges exigibles et courues	(242)	(704)
Revenu de placement exigible et couru	427	419
Autres sommes à recevoir	229	367
Autres actifs	(671)	(36)
Sommes à payer au Barreau du Haut-Canada et à recevoir de celui-ci	(10 665)	(6 439)
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	19 962	19 369

Activités d'investissement

Acquisition d'immobilisations	(736)	(154)
Acquisition de placements	(258 722)	(231 398)
Produit de la vente de placements	244 711	211 997
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(14 747)	(19 555)

Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	5 215	(186)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 634	1 820
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	6 849	1 634

La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :

Trésorerie	3 823	1 381
Équivalents de trésorerie	3 026	253
	6 849	1 634

Se reporter aux notes complémentaires.

États financiers

Au 31 décembre 2007

Les montants sont en milliers de dollars canadiens (à l'exception des montants par action).

La Compagnie d'assurance de la responsabilité civile des avocats (la « Compagnie ») est une compagnie d'assurances constituée en Ontario qui est autorisée à fournir aux avocats une assurance responsabilité civile professionnelle et une assurance de titres. La Compagnie est une filiale en propriété exclusive du Barreau du Haut-Canada, qui est l'organisme de réglementation des services juridiques en Ontario.

1. Principales Conventions Comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la *Loi sur les assurances de l'Ontario* (la « Loi ») et aux *règlements connexes* selon lesquels, à moins d'indication contraire de l'organisme de réglementation de la Compagnie, la Commission des services financiers de l'Ontario (la « CSFO »), les états financiers doivent être rédigés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Un sommaire des principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers est présenté ci-dessous. Ces conventions comptables sont conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Modification des conventions comptables

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2007, la Compagnie a adopté les nouvelles normes comptables suivantes publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») : le chapitre 1506, intitulé « Modifications comptables »; le chapitre 3855, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation »; le chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation »; le chapitre 3865, intitulé « Couvertures »; le chapitre 1530, intitulé « Résultat étendu »; et le chapitre 3251, intitulé « Capitaux propres » du *Manuel de l'ICCA*.

L'adoption de ces nouvelles normes comptables a entraîné des modifications sur le plan de la comptabilisation des instruments financiers, dont l'effet cumulatif a été inscrit à titre d'ajustement transitoire au solde d'ouverture des bénéfices non répartis ou au solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat étendu, de la manière décrite ci-dessous. La Compagnie a adopté ces normes au début de l'exercice et, conformément aux dispositions transitoires, les soldes des exercices antérieurs n'ont pas été retraités. L'adoption de ces nouvelles normes comptables n'a pas eu d'incidence importante sur le bénéfice net pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

Avant l'adoption des nouvelles normes comptables, la Compagnie évaluait ses placements dans des titres à revenu fixe au coût après amortissement et ses placements en actions au coût. En vertu des précédentes conventions comptables, la Compagnie évaluait la provision pour sinistres non payés et frais de règlement en fonction d'un taux d'actualisation suivant lequel la valeur actuelle des flux monétaires futurs provenant des actifs auxquels était adossée la provision pour sinistres non payés et frais de règlement était égale à la somme du coût après amortissement de ces actifs et du revenu de placement à recevoir découlant de ceux-ci à la date d'évaluation.

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

Conformément aux nouvelles normes comptables, les actifs financiers sont classés dans les catégories « détenus à des fins de transaction », « disponibles à la vente », « détenus jusqu'à leur échéance » ou « prêts et créances ». Les passifs financiers sont classés dans les catégories « détenus à des fins de transaction » ou « autres ». Ce classement est déterminé en fonction des caractéristiques des actifs et des passifs financiers, du choix de la Compagnie ou de son intention et de sa capacité. Ces normes permettent à la Compagnie de désigner de manière irrévocable tout instrument financier comme détenu à des fins de transaction en vertu de l'option d'évaluation à la juste valeur (l'« option de juste valeur ») lors de sa comptabilisation initiale ou de l'adoption de ces normes, à la condition que sa juste valeur puisse être calculée de manière fiable. Les actifs et passifs financiers de la Compagnie sont évalués au bilan à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale et sont évalués par la suite à la juste valeur ou au coût après amortissement, en fonction de leur classification, comme il est indiqué ci-dessous.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur au bilan, et les gains et pertes réalisés ainsi que les variations nettes des gains et pertes non réalisés sont inscrits dans le revenu de placement avec les dividendes et les intérêts créditeurs.

Au 1^{er} janvier 2007, les actifs financiers dans le portefeuille de placements apparié aux flux de trésorerie de la Compagnie totalisant 248 840 \$ (juste valeur : 251 653 \$), auparavant comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, ont été désignés comme détenus à des fins de transaction en vertu de l'option de juste valeur. Le portefeuille apparié aux flux de trésorerie est composé de titres à revenu fixe et est censé équivaloir pour l'essentiel à l'échéancier et au montant prévus des futurs paiements au titre de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement. Le portefeuille apparié aux flux de trésorerie constitue un aspect important de la stratégie de gestion des risques de la Compagnie afin d'être en mesure de s'acquitter de ses obligations découlant des sinistres. La désignation des actifs financiers du portefeuille apparié aux flux de trésorerie comme étant détenus à des fins de transaction devrait réduire de manière importante les écarts d'évaluation ou de comptabilisation qui résulteraient autrement de l'évaluation des actifs et des passifs ou de la comptabilisation des gains et des pertes découlant de ceux-ci suivant des modes différents.

Les actifs financiers acquis pour des objectifs de placement à court terme sont classés comme détenus à des fins de transaction. Au 1^{er} janvier 2007, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, s'élevant à 1 634 \$ (juste valeur : 1 634 \$) et auparavant comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, ont été désignés comme détenus à des fins de transaction. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse, des soldes bancaires, et des placements à court terme dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois au moment de l'acquisition.

États financiers

Au 31 décembre 2007

Les montants sont en milliers de dollars canadiens (à l'exception des montants par action).

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur au bilan. Les variations nettes des gains et pertes non réalisés sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à leur réalisation, moment auquel les gains et les pertes cumulés sont reclassés à l'état des résultats au titre de revenu de placement. S'il est déterminé que les pertes non réalisées sur les titres disponibles à la vente sont durables, le montant de la perte non réalisée précédemment inscrit dans les autres éléments du résultat étendu est reclassé dans l'état des résultats à titre de revenu de placement. Auparavant, ces titres étaient réduits à leur valeur de réalisation nette. Les placements dans des titres de participation qui sont classés comme disponibles à la vente et pour lesquels il n'existe pas de cours sur un marché actif sont évalués au coût. Les dividendes et les revenus d'intérêts provenant de titres disponibles à la vente, y compris l'amortissement des primes et des escomptes, sont inscrits dans l'état des résultats au titre du revenu de placement.

Les actifs financiers du portefeuille de l'excédent de la Compagnie (comprenant tous les placements hors du portefeuille apparié aux flux de trésorerie), y compris les titres à revenu fixe, les actions et les fonds communs, qui s'élevaient à 117 673 \$ (juste valeur : 131 552 \$) et qui étaient comptabilisés auparavant au coût ou au coût après amortissement, ont été classés comme étant disponibles à la vente au 1^{er} janvier 2007.

Provision pour sinistres non payés et frais de règlement

En vertu des nouvelles normes comptables, l'évaluation de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement s'effectue suivant un taux d'actualisation établi en fonction de la juste valeur, et non plus d'après la méthode du coût après amortissement utilisée auparavant. En conséquence des modifications du taux d'actualisation utilisé dans l'évaluation actuarielle, la provision pour sinistres non payés et frais de règlement s'est accrue de 1 534 \$ (déduction faite des impôts de 1 105 \$), avec une réduction équivalente des bénéfices non répartis d'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

Autres actifs et passifs financiers

La Compagnie n'a pas désigné d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance. Les prêts et créances et les autres passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement. Étant donné la nature à court terme des autres actifs financiers et des autres passifs financiers, le coût après amortissement se rapproche de la juste valeur.

Résultat étendu

Le résultat étendu comprend le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu. Les variations nettes des gains et des pertes non réalisés sur les actifs financiers classés comme disponibles à la vente ne sont pas comptabilisés dans le bénéfice net; ils font plutôt partie des autres éléments du résultat étendu et continuent de figurer dans le cumul des autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce qu'ils soient constatés dans l'état des résultats. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est comptabilisé au bilan comme une composante distincte des capitaux propres (déduction faite des impôts sur les bénéfices).

La juste valeur des instruments financiers est calculée d'après les cours du marché lorsqu'un marché actif existe et est déterminée selon le cours acheteur pour les actifs financiers ou selon le cours vendeur pour les passifs financiers. La juste valeur des fonds communs est évaluée d'après les valeurs liquidatives communiquées par les fonds.

Les coûts de transaction liés aux actifs et passifs financiers sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. La Compagnie comptabilise l'achat et la vente de titres au moyen de la comptabilisation à la date de transaction.

Ajustements transitoires

Le 1^{er} janvier 2007, la Compagnie a comptabilisé tous ses actifs et passifs financiers au bilan en fonction de leur classement. Tout ajustement de la valeur comptable antérieure a été enregistré comme un ajustement au solde d'ouverture des bénéfices non répartis ou au solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices. L'effet de l'adoption des nouvelles normes sur le bilan peut être résumé de la manière suivante :

	Au 31 décembre 2006	Ajustement à la suite de l'adoption des nouvelles normes	Au 1 ^{er} janvier 2007
Placements	366 513	16 692	383 205
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement	327 911	3 209	331 120
Part de la provision revenant aux réassureurs pour sinistres non payés	66 008	570	66 578
Impôts futurs	7 750	(4 778)	2 972
Bénéfices non répartis	83 374	408	83 782
Cumul des autres éléments du résultat étendu	—	8 867	8 867

Il n'y a eu aucune incidence sur le bénéfice net déclaré pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût après amortissement. L'amortissement est passé en charges selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs ci-dessous :

Améliorations locatives	Durée du bail
Mobilier et agencements	De 3 à 5 ans
Matériel informatique et logiciels	De 1 an à 3 ans

Soldes liés aux primes

Les polices d'assurance en vertu du programme d'assurance responsabilité professionnelle sont en vigueur sur la base d'une année civile. Les primes d'assurance responsabilité professionnelle sont acquises sur une base proportionnelle sur la durée de la couverture des polices

États financiers

Au 31 décembre 2007

Les montants sont en milliers de dollars canadiens (à l'exception des montants par action).

d'assurance sous-jacentes; cette durée est généralement de une année, sauf en ce qui concerne les polices des avocats retraités, dont la durée peut aller jusqu'à cinq années. La tranche des primes liée à la durée non échue de la couverture à la date du bilan est inscrite au titre des primes non acquises.

Les primes d'assurance de titre sont acquises à la date de prise d'effet des polices.

Les primes à recevoir sont comptabilisées à titre de montants à recevoir des assurés dans le bilan, déduction faite de toute provision pour créances douteuses nécessaire. Les primes reçues des assurés avant la date d'entrée en vigueur de la police d'assurance sont comptabilisées comme des montants à payer aux assurés dans le bilan.

La Compagnie reporte les coûts d'acquisition de polices, principalement les taxes sur ses primes d'assurance responsabilité professionnelle souscrites, dans la mesure où ces coûts sont considérés comme recouvrables. Ces coûts sont passés en charges de la même façon que les primes connexes sont acquises. La méthode permettant de déterminer la recouvrabilité des coûts d'acquisition de polices reportés prend en considération les sinistres futurs et les frais de règlement qui seront engagés à mesure que les primes seront acquises ainsi que le revenu de placement anticipé. Les coûts d'acquisition de polices reportés ne seront pas importants à la fin de l'exercice.

Autres produits

Les autres produits correspondent aux produits divers autres que les produits tirés des primes ou le revenu de placement, et ils sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Soldes relatifs aux sinistres

a) Provision pour sinistres non payés et frais de règlement

La provision pour sinistres non payés et frais de règlement se fonde sur une estimation du coût final de tous les sinistres non payés à la date du bilan et elle est déterminée au moyen d'évaluations au cas par cas et d'un montant relatif à l'évolution future des sinistres engagés à la date du bilan. La provision prend en considération la valeur de rendement de l'argent.

b) Franchises

En vertu de la police d'assurance responsabilité professionnelle des avocats, les assurés doivent assumer des franchises d'un montant maximal de 25 \$ chacune relativement aux sinistres individuels. Les recouvrements anticipés au titre des franchises sur les sinistres payés et non payés sont constatés déduction faite de toute provision requise pour créances irrécouvrables, en même temps que le passif correspondant au titre des sinistres.

Réassurance

Les primes nettes acquises et les sinistres engagés sont comptabilisés déduction faite des montants cédés aux réassureurs, ou recouvrables

auprès de ceux-ci, dans l'état des résultats. Les montants liés à la réassurance en ce qui a trait aux soldes relatifs aux primes et aux sinistres dans le bilan sont comptabilisés de façon distincte. Les montants recouvrables auprès des réassureurs font l'objet d'une estimation et sont constatés d'une façon conforme à la méthode utilisée par la Compagnie pour déterminer les obligations connexes aux termes des polices liées à la police de réassurance.

Avantages sociaux futurs

La Compagnie a un régime à cotisations déterminées pour les salariés de même qu'un régime de retraite complémentaire à prestations déterminées pour certains employés désignés, lequel confère à ces salariés des avantages qui s'ajoutent à ceux fournis par le régime de retraite à cotisations déterminées de la Compagnie. Le passif au titre des avantages sociaux en vertu du régime de retraite complémentaire à prestations déterminées est établi sur une base actuarielle à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et des estimations de la direction quant aux taux d'actualisation, au rendement prévu des actifs du régime, à la croissance des salaires et à l'âge du départ à la retraite des salariés. Le taux d'actualisation est établi en fonction des conditions du marché à la fin de l'exercice, et les autres hypothèses sont établies selon les prévisions à long terme.

Les ajustements relatifs aux modifications du régime sont entièrement constatés dans les résultats de l'exercice auquel ils se rapportent. Les changements dans les hypothèses et les gains et pertes actuariels sont constatés dans les résultats de l'exercice qui suit l'évaluation actuarielle du passif au titre des avantages sociaux auxquels ils se rapportent.

Impôts sur les bénéfices

La Compagnie utilise la méthode de l'actif et du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont établis en fonction des écarts entre les valeurs comptable et fiscale des actifs et des passifs, et calculés d'après les taux d'imposition et les lois fiscales qui devraient être en vigueur au cours des exercices où il est prévu que les actifs et les passifs d'impôts futurs seront réglés ou réalisés, lorsque ces taux d'imposition et ces lois fiscales sont pratiquement en vigueur.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle établisse des estimations et qu'elle formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations, et les changements apportés aux estimations sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont déterminés. Les actifs et les passifs les plus importants qui doivent faire l'objet d'une estimation sont la provision pour sinistres non payés et frais de règlement et la part de cette provision revenant aux réassureurs (note 4).

États financiers

Au 31 décembre 2007

Les montants sont en milliers de dollars canadiens (à l'exception des montants par action).

2. Placements

Sommaire des placements

La Compagnie détient un portefeuille diversifié composé d'actions et de titres à revenu fixe assortis de la cote « BBB » ou d'une cote supérieure. À compter du 1^{er} janvier 2007, les titres à revenu fixe et les actions sont comptabilisés au bilan à la juste valeur, comme il est indiqué à la note 1. Au 31 décembre 2006, les titres à revenu fixe et les actions étaient comptabilisés au bilan au coût après amortissement et au coût, respectivement. La juste valeur estimative des titres à revenu fixe, des actions ordinaires et des actions privilégiées est calculée d'après les cours du marché, qui correspondent essentiellement aux cours acheteur.

31 décembre 2007				
	Coût ou coût après amortissement	Gains non réalisés, montant brut	Pertes non réalisées, montant brut	Juste valeur estimative
Disponibles à la vente				
Titres à revenu fixe	86 721 \$	1 049	(492)	87 278
Actions ordinaires	38 808	2 979	(5 447)	36 340
	125 529	4 028	(5 939)	123 618
Détenus à des fins de transaction en vertu de l'option de juste valeur				
Titres à revenu fixe	266 481	2 072	(735)	267 818
Actions privilégiées	1 605	22	(4)	1 623
	268 086	2 094	(739)	269 441
Total	393 615 \$	6 122	(6 678)	393 059
Rapprochement global des catégories d'actifs, comme suit :				
Titres à revenu fixe	353 202 \$	3 121	(1 227)	355 096
Actions	40 413	3 001	(5 451)	37 963
Total	393 615 \$	6 122	(6 678)	393 059

31 décembre 2007				
	Coût ou coût après amortissement	Gains non réalisés, montant brut	Pertes non réalisées, montant brut	Juste valeur estimative
Titres à revenu fixe	316 959 \$	4 700	(616)	321 043
Actions ordinaires	46 955	13 248	(805)	59 398
Actions privilégiées	2 599	165	-	2 764
Total	366 513 \$	18 113	(1 421)	383 205

Gains et pertes réalisés

Les gains (pertes) en capital réalisés et l'augmentation (la diminution) des gains et pertes non réalisés découlant des placements de la Compagnie disponibles à la vente pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 sont les suivants :

	Gains (pertes) nets réalisés			Augmentation (diminution) des gains et pertes non réalisés		
	Montant brut	Impôts	Montant net	Montant brut	Impôts	Montant net
Titres à revenu fixe	840 \$	(303)	537	(879)	320	(559)
Actions ordinaires	10 432	(3 768)	6 664	(14 912)	5 387	(9 525)
	11 272 \$	(4 071)	7 201	(15 791)	5 707	(10 084)

Revenu de placement

Le revenu de placement découlant de placements classés comme détenus à des fins de transaction en vertu de l'option de juste valeur et de placements classés comme disponibles à la vente, qui sont comptabilisés dans le bénéfice net pour l'exercice, est le suivant :

	2007			2006
	Détenus à des fins de transaction (option de juste valeur)	Disponibles à la vente	Total	Total
Intérêts	11 253 \$	4 243	15 496	14 233
Dividendes	106	1 123	1 229	1 328
Gains nets réalisés	34	11 272	11 306	3 778
Variation des gains et pertes nets non réalisés	(1 457)	-	(1 457)	-
	9 936	16 638	26 574	19 339
Moins : frais de placement	(276)	(350)	(626)	(605)
Revenu de placement	9 660 \$	16 288	25 948	18 734

Politiques et objectifs de gestion des risques financiers

Les placements, qui constituent l'élément le plus important des actifs financiers détenus par la Compagnie, sont exposés à divers risques, dont le risque du marché, le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit, le risque d'illiquidité et les risques de flux de trésorerie. Une partie importante du portefeuille de placements est investie avec l'objectif principal d'apparier les flux de trésorerie découlant des actifs de placements avec les paiements futurs prévus au titre du passif des sinistres de la Compagnie. Cette partie, désignée comme le portefeuille de placements apparié aux flux de trésorerie, est composée de titres à revenu fixe qui sont censés répondre aux besoins de liquidités et de trésorerie de la Compagnie lors de la cristallisation des paiements au titre de sinistres dans le futur. Le portefeuille de placements apparié aux flux de trésorerie a été désigné comme étant détenu à des fins de transaction en vertu de l'option de juste valeur. Le reste du portefeuille de placements de la Compagnie est classé comme étant disponible à la vente. Le

États financiers

Au 31 décembre 2007

Les montants sont en milliers de dollars canadiens (à l'exception des montants par action).

portefeuille de titres disponibles à la vente adosse essentiellement les capitaux propres et est investi dans des titres à revenu fixe et des actions, avec pour objectif la préservation du capital et la réalisation d'un rendement approprié qui soit conforme aux objectifs de la Compagnie.

La surveillance exercée par le Comité des placements du Conseil d'administration de la Compagnie fait partie des processus de gouvernance en matière de placements. La surveillance porte sur les gestionnaires externes des placements, le rendement des placements et le respect de la politique de placement de la Compagnie. L'énoncé des politiques de la Compagnie en matière de placements, qui fait l'objet d'une révision au moins une fois par année, traite de questions diverses telles que les objectifs, les risques et la gestion des placements. Des directives et des limites ont été instaurées en ce qui a trait aux catégories d'actifs, aux émetteurs des actions et à la nature de celles-ci afin d'aborder des questions telles que la nature et la concentration des risques dans le cadre du portefeuille de placements de la Compagnie.

Le risque du marché concerne les variations du cours du marché des actions causées par des facteurs divers qui peuvent être propres à certaines actions en particulier ou qui peuvent avoir des répercussions plus étendues sur le portefeuille. Au 31 décembre 2007, les pertes non réalisées dans le portefeuille étaient considérées comme temporaires. Moins de 20 % du portefeuille de placements est investi dans des actions. Environ la moitié du portefeuille d'actions est exposé à un risque de change sur la part des détections qui sont placées à l'étranger. Ce risque, qui est supporté par la Compagnie, est pris en compte dans le revenu global de placement.

Au 31 décembre 2007, le profil des titres à revenu fixe, quant à leur échéance, et son analyse selon le type d'émetteur se présentent comme suit :

	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Juste valeur
Disponibles à la vente				
Émis ou garantis par :				
Gouvernement fédéral canadien	282 \$	30 255	15 100	45 637
Gouvernement municipal ou provincial canadien	–	–	1 501	1 501
Titres hypothécaires LNH	–	–	9 993	9 993
Titres du secteur privé	–	2 862	27 285	30 147
	282 \$	33 117	53 879	87 278
Détenus à des fins de transaction en vertu de l'option de juste valeur				
Émis ou garantis par :				
Gouvernement fédéral canadien	39 281 \$	66 663	–	105 944
Gouvernement municipal ou provincial canadien	–	11 232	51 009	62 241
Autre gouvernement	–	5 078	–	5 078

Titres hypothécaires LNH	895	–	–	895
Titres du secteur privé	15 925	55 880	21 855	93 660
	56 101 \$	138 853	72 864	267 818
Titres à revenu fixe	56 383 \$	171 970	126 743	355 096
Pourcentage du total	16 %	48 %	36 %	

La durée moyenne pondérée des titres à revenu fixe au 31 décembre 2007 est de 4,44 années (5,18 années en 2006). Le rendement effectif des titres à revenu fixe au 31 décembre 2007 est de 3,95 % (3,82 % en 2006).

3. Immobilisations

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	Valeur comptable
Mobilier et agencements	1 172 \$	(1 140)	32	56
Matériel informatique	3 014	(2 475)	539	229
Logiciels	2 410	(2 252)	158	111
Améliorations locatives	935	(935)	–	36
Total	7 531 \$	(6 802)	729	432

4. Provision Pour Sinistres Non Payés et Frais De Règlement

La détermination de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement est un processus complexe qui se fonde sur des faits connus, des interprétations et des jugements et est influencée par divers facteurs. Par conséquent, le calcul des frais de règlement définitifs liés aux sinistres réclamés jusqu'à ce jour qui sous-tendent la provision pour sinistres non payés et frais de règlement et tout recouvrement lié à la réassurance ou aux franchises comporte une incertitude liée aux estimations et à la mesure. Les montants se fondent sur des estimations des tendances futures quant à la gravité des sinistres et à d'autres facteurs, qui pourraient varier au cours du règlement des sinistres.

Cette variabilité peut découler de plusieurs facteurs, notamment des informations additionnelles sur les sinistres, des changements d'interprétation judiciaire et des variations importantes de la gravité ou de la fréquence des sinistres par rapport aux tendances historiques. Les coûts définitifs engagés pourraient différer des estimations actuelles. Bien qu'il soit impossible de mesurer le degré de variabilité inhérent à ces estimations, la direction est d'avis que les méthodes d'estimation qui ont été utilisées produiront des résultats raisonnables compte tenu de l'information dont elle dispose actuellement. Un actuaire procède à l'évaluation des sinistres au moins une fois par année et, si des ajustements sont jugés nécessaires, ils sont pris en compte dans les résultats de l'exercice considéré.

États financiers

Au 31 décembre 2007

Les montants sont en milliers de dollars canadiens (à l'exception des montants par action).

Afin de limiter les pertes en répartissant les risques, la Compagnie cède la réassurance à d'autres assureurs. Dans l'éventualité où un réassureur ne serait pas en mesure de satisfaire aux obligations prises en charge en vertu des conventions de réassurance, la Compagnie serait responsable de ces montants. La Compagnie a adopté des lignes directrices et mis en place un processus d'examen pour déterminer la solvabilité des compagnies auxquelles elle cède la réassurance. Compte tenu des renseignements actuels sur la situation financière des réassureurs, aucune provision pour créances douteuses n'a été constituée dans les états financiers relativement aux réassureurs.

Les variations de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement comptabilisées dans le bilan comprennent les éléments suivants :

	2007	2006
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement au début, montant net	261 903 \$	242 039
Ajustement transitoire lié à l'adoption de nouvelles normes comptables	2 639	–
	264 542	242 039
Variation de la provision pour sinistres et frais de règlement, montant net, en raison de :		
Sinistres encourus des exercices antérieurs	(13 145)	(11 866)
Sinistres encourus de l'exercice visé	91 045	83 989
Montants des sinistres et frais de règlement versés relativement à ce qui suit :		
Exercices antérieurs	(47 184)	(45 534)
Exercice visé	(6 810)	(6 921)
Incidence de l'actualisation	(4 272)	196
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement à la fin, montant net	284 178	261 903
Part des provisions revenant aux réassureurs pour sinistres non payés et frais de règlement	55 443	66 008
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement à la fin, montant brut	339 621 \$	327 911

Puisque la provision pour sinistres non payés et frais de règlement est comptabilisée sur une base actualisée et qu'elle reflète la valeur de rendement de l'argent, sa valeur comptable devrait constituer une base raisonnable pour la détermination de la juste valeur. Toutefois, la détermination de la juste valeur nécessite également un contexte pratique comportant un acheteur et un vendeur, qui doivent tous deux être disposés à conclure une transaction dans des conditions normales de concurrence et être en mesure de le faire. En l'absence d'un tel contexte pratique, la juste valeur n'est pas immédiatement déterminable.

5. Opérations Entre Apparentés

Conformément à une convention de service conclue le 1^{er} janvier 1995, la Compagnie administre le Fonds d'assurance responsabilité civile professionnelle (le « Fonds ») du Barreau du Haut-Canada et fournit tous les services directement liés aux activités et à l'administration générale du Fonds; en contrepartie, le Barreau du Haut-Canada maintient son programme d'assurance responsabilité civile professionnelle obligatoire auprès de la Compagnie.

La police d'assurance en vertu du programme d'assurance responsabilité civile professionnelle obligatoire du Barreau du Haut-Canada est souscrite par la Compagnie et demeure en vigueur pour une durée correspondant à l'année civile. La police d'assurance est renouvelée avec prise d'effet le 1^{er} janvier de chaque année, sous réserve de l'acceptation par le Barreau du Haut-Canada des modalités de renouvellement énoncées par la Compagnie.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, 87 % des primes souscrites concernaient l'assurance obligatoire fournie au Barreau du Haut-Canada et aux avocats qui sont soumis à sa réglementation. En vertu de la police d'assurance en vigueur du 1^{er} juillet 1990 au 31 décembre 1994, la Compagnie était responsable des sinistres excédant le montant des franchises du Barreau du Haut-Canada et des avocats. La provision pour sinistres non payés et frais de règlement est présentée déduction faite des montants relatifs aux polices des exercices antérieurs à 1995 qui sont payables par le Barreau du Haut-Canada.

Depuis le 1^{er} janvier 1995, il n'y a plus de franchise pour le Barreau du Haut-Canada et la totalité des risques excédant le montant de la franchise de chacun des membres est assurée par la Compagnie. Le montant annuel maximal de la garantie pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 1995 et le 31 décembre 2007 correspond à 1 000 \$ par sinistre et à un total de 2 000 \$ par membre.

En 2007, la Compagnie a estimé une prime supplémentaire de 2 276 \$ (remboursement de primes au Fonds de 172 \$ en 2006) à percevoir du Fonds conformément aux dispositions rétroactives relatives aux taux de primes du contrat d'assurance. Cette prime doit être reçue du Barreau du Haut-Canada et fait partie des sommes à recevoir du Barreau du Haut-Canada au titre du solde réciproque net de 11 396 \$ (731 \$ en 2006).

6. Avantages Sociaux Futurs

La Compagnie dispose d'un régime de retraite à cotisations déterminées, lequel est obligatoire pour tous les salariés qui satisfont aux critères d'admissibilité. Les salariés sont tenus de cotiser 4,5 % de leur revenu annuel maximal ouvrant droit à pension et 6 % de l'excédent sur ce dernier montant de leur revenu annuel de base. En vertu du régime, la Compagnie verse une cotisation égale à celle des employés. Cette dernière a effectué des paiements de 447 \$ en 2007 (421 \$ en 2006) et

États financiers

Au 31 décembre 2007

Les montants sont en milliers de dollars canadiens (à l'exception des montants par action).

a enregistré une charge de retraite de 453 \$ (424 \$ en 2006). La Compagnie dispose également d'un régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées. La capitalisation du régime d'avantages complémentaires a débuté en 2005. Les exigences en matière de capitalisation sont revues chaque année au moyen d'une évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation avec prise d'effet le 31 décembre. L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation la plus récente a été effectuée en date du 31 décembre 2006. Aux fins de la présentation de l'information financière, tous les actifs et les passifs liés aux obligations relatives aux prestations de retraite ont été évalués au moyen des valeurs au 31 décembre 2007.

	2007	2006
Obligations au titre des prestations constituées		
Solde au début	2 164 \$	1 705
Coût des services rendus au cours de l'exercice	145	134
Intérêts débiteurs	115	94
Perte actuarielle (gain actuariel)	(76)	139
Prestations spéciales de cessation d'emploi	373	–
Compression de régime	(409)	–
Modifications au régime	–	92
Solde à la fin	2 312 \$	2 164

	2007	2006
Juste valeur des actifs du régime		
Valeur de marché des actifs du régime au début	1 560 \$	644
Rendement réel des actifs du régime, déduction faite des charges	(37)	83
Cotisations patronales	823	833
Valeur de marché des actifs du régime à la fin	2 346 \$	1 560

Les actifs du régime à prestations déterminées découlent principalement des cotisations patronales qui sont initialement réparties également entre des dépôts auprès du gouvernement du Canada et des placements dans les parts d'un fonds commun de placement équilibré, ce qui représente un portefeuille comportant des actions et des titres à revenu fixe.

Rapprochement de l'excédent (ou déficit) au titre de la situation de capitalisation du régime de retraite et des montants comptabilisés dans les états financiers :

	2007	2006
Juste valeur des actifs du régime	2 346 \$	1 560
Obligation au titre des prestations constituées	(2 312)	(2 164)
Situation de capitalisation – excédent (déficit)	34	(604)
Perte actuarielle nette non amortie	25	45
Actif au titre des prestations constituées (passif)	59 \$	(559)

L'actif au titre des prestations constituées est inclus dans le poste Autres actifs, et le passif au titre des prestations constituées est inclus dans le poste Charges exigibles et courues du bilan.

Composantes des coûts au titre du régime à prestations déterminées constatées au cours de l'exercice :

	2007	2006
Coût des services rendus au cours de l'exercice	145 \$	134
Intérêts débiteurs	115	94
Rendement réel des actifs	37	(83)
Perte actuarielle (gain actuariel)	(76)	138
Prestations spéciales de cessation d'emploi	373	–
Compression de régime	(409)	–
Modifications au régime	–	92
Écart entre les pertes actuarielles réelles et les pertes actuarielles constatées	121	168
Écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs	(100)	47
Coût au titre du régime à prestations déterminées constaté dans l'état des résultats	206 \$	590

Le régime de retraite à prestations déterminées a été modifié en 2007 pour tenir compte d'une entente en matière de retraite concernant un cadre supérieur qui prend effet en 2008. La retraite en attente a entraîné une compression de régime en raison de la réduction des années prévues de services futurs du membre. Elle a également déclenché des prestations spéciales de cessation d'emploi. La compression de régime a réduit l'obligation au titre des prestations constituées de 409 \$; les prestations spéciales de cessation d'emploi ont accru l'obligation au titre des prestations constituées de 373 \$.

Les principales hypothèses utilisées par la Compagnie sont les suivantes (moyennes pondérées) :

	2007	2006
Taux d'actualisation	5.25 %	5.00 %
Taux de rendement à long terme prévu des actifs du régime	6.00 %	6.00 %
Taux de croissance de la rémunération	3.50 %	3.50 %

7. Impôts Sur Les Bénéfices

Il n'existe pas de différence importante entre le taux d'imposition effectif de la Compagnie et le taux d'imposition canadien prévu par la loi, qui s'établit à 36,12 %.

L'actif d'impôts futurs de la Compagnie découle d'écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de la présentation de l'information financière et les montants utilisés aux fins de l'impôt. La source de ces écarts temporaires et l'incidence fiscale pour chaque exercice se présentent comme suit :

États financiers

Au 31 décembre 2007

Les montants sont en milliers de dollars canadiens (à l'exception des montants par action).

	2007	2006
Placements	(1 668) \$	2 832
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement, montant net	4 505	4 599
Autres	94	319
Total	2 931 \$	7 750

Au cours de l'exercice, la Compagnie a versé des paiements de 9 019 \$ aux autorités fiscales et a reçu de celles-ci des remboursements de 415 \$.

8. Capitaux Propres

Le capital-actions de la Compagnie représente :

30 000 actions ordinaires dont la valeur nominale est de 100 \$ chacune, autorisées, émises et payées.

20 000 actions privilégiées dont la valeur nominale est de 100 \$ chacune, à dividende de 6 % non cumulatif, rachetables, sans droit de vote, autorisées, émises et payées.

9. Renseignements Sur L'assurance Requis Par La Loi

La Compagnie est bénéficiaire de comptes en fiducie totalisant 7 697 \$ (7 423 \$ en 2006) détenus à titre de garantie relativement à la réassurance cédée à des réassureurs non inscrits. Le solde en fiducie n'est pas comptabilisé dans les présents états financiers, mais il est pris en compte dans la détermination des exigences requises par la loi en matière de capital.

Conformément aux exigences d'agrément, la Compagnie a déposé des titres auprès des autorités réglementaires dont la valeur de marché est de 51 \$ (54 \$ en 2006).

10. Loyers Exigibles En Vertu De Contrats De Location-Exploitation

Au cours de l'exercice 2007, la Compagnie était tenue de verser des loyers mensuels relativement aux locaux situés au 1, Dundas Street West, à partir desquels elle exerçait ses activités au 31 décembre 2007. Le bail est arrivé à échéance le 31 janvier 2008 et l'obligation locative restante exigible en 2008 au titre du bail, d'un montant de 114 \$, a été acquittée à la suite de la clôture de l'exercice.

La Compagnie a conclu un nouveau bail en vigueur au 1^{er} février 2008 pour des nouveaux locaux situés au 250, Yonge Street, et a transféré ses activités au nouvel emplacement à la suite de la clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2007, les paiements au titre des obligations locatives relatives aux locaux à bureaux étaient les suivants :

2008	1 222 \$
2009	1 220
2010	1 220
2011	1 220
2012	1 220
Par la suite	6 608
	<u>12 710 \$</u>

En raison du changement de locaux, la Compagnie a engagé des dépenses en immobilisations d'environ 4 000 \$, concernant principalement des améliorations locatives, du mobilier et des agencements, dont un montant de 677 \$ qui figure au bilan dans le poste Autres actifs avait été payé au 31 décembre 2007. Il est prévu que le solde sera acquitté en 2008.

11. Chiffres Correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

12. Modifications Comptables Futures

À partir du 1^{er} janvier 2008, la Compagnie adoptera le chapitre 1535, intitulé « Information à fournir concernant le capital », le chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers – information à fournir » et le chapitre 3863, intitulé « Instruments financiers – présentation » du *Manuel de l'ICCA*.

Le chapitre 1535 prévoit la présentation des informations suivantes : i) les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de l'entité; ii) des informations quantitatives quant à ce qu'elle considère comme étant du capital; iii) le fait que l'entité s'est conformée ou non aux exigences en matière de capital; et iv) si l'entité ne s'est pas conformée à l'une de ces exigences, les conséquences de l'inobservation de celle-ci.

Le chapitre 3862 consacré aux informations à fournir concernant les instruments financiers impose de communiquer les renseignements suivants : i) l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité, et ii) la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée au cours de la période et à la date de clôture, ainsi que la façon dont l'entité gère ces risques. Le chapitre 3863, qui traite de la présentation des instruments financiers, reprend telles quelles les exigences du chapitre 3861 en matière de présentation.

Conseil d'administration (2007)



Ian D. Croft, vice-président
Président (à compter du 20 février 2008)
Comptable agréé



Michelle L.M. Strom
Présidente et directrice générale,
LAWPRO



George D. Anderson, C.M.
Président et chef de la direction
à la retraite
Bureau d'assurance du Canada



Constance B. Backhouse*
Professeure, faculté de droit
Université d'Ottawa



James R. Caskey, c.r.*
Associé, Siskinds LLP



Abdul A. Chahbar*
Président du conseil d'administration
London Police Service



Douglas F. Cutbush
Conseiller en assurance
Arbitre et médiateur



E. Susan Elliott, MB
Associé, Good Elliott Hawkins LLP



Lawrence A. Eustace
Directeur, Lawrence A. Eustace



Abraham Feinstein, c.r.*
Associé, Soloway Wright LLP



Frederick W. Gorbet, C.M.



Malcolm L. Heins, MB
Directeur général
Barreau du Haut-Canada



Rita Hoff
Vice-présidente et directrice
Canaccord Capital Corporation



William G. Holbrook
Président, W.G. Holbrook & Associates Inc.

* Conseiller/conseillère, Barreau du Haut-Canada
C.M. signifie membre de l'Ordre du Canada

Direction (2007)



Michelle L.M. Strom
Présidente et directrice générale,
LawPRO



Kathleen A. Waters
Vice-présidente, TitrePLUS



Duncan D. Gosnell
Vice-président,
Souscription et secrétaire



Akhil J. Wagh
Vice-président,
Finances, et trésorier



Caron E. Wishart
Vice-présidente,
Sinistres



B. Mark Farrish
Directeur, Ventes et Marketing
TitrePLUS



Straughn Inman
Directrice, Ressources humaines



Dagmar Kanzler
Directrice, Communications



Daniel E. Pinnington
Directeur, practicePRO



David M. Reid
Chef du service de l'information

Comités du conseil d'administration (2007)

Comité exécutif

Kim A. Carpenter-Gunn*
Ian D. Croft*
Douglas F. Cutbush
Malcolm L. Heins
Michelle L. M. Strom

Comité de vérification

Ian D. Croft*
Abdul A. Chahbar
Douglas F. Cutbush
Frederick W. Gorbet
Malcolm L. Heins
William G. Holbrook

Comité des placements

Rita Hoff*
George D. Anderson
Ian D. Croft
Lawrence A. Eustace
Malcolm L. Heins
William G. Holbrook

Comité de gouvernance

Ian D. Croft*
Kim A. Carpenter-Gunn
Malcolm L. Heins
Rita Hoff
William G. Holbrook

Consultations spéciales

George D. Anderson*
Lawrence A. Eustace
Frederick W. Gorbet
Rita Hoff

* Président(e) du comité

Assurance
LAWPRO^{MD}

Titre  **PLUS**^{MD}

practice ^{MD}
PRO

Assurance
LAWPRO^{MD}

Compagnie d'assurance de la responsabilité civile professionnelle
des avocats

250, rue Yonge, bureau 3101
C.P. 3, Toronto, Ontario M5B 2L7

Téléphone : (416) 598-5800 ou 1-800-410-1013
Télécopie : (416) 599-8341 ou 1-800-286-7639

Courriel : service@lawpro.ca
www.lawpro.ca

Le présent rapport peut être consulté sur le site Web de LAWPRO :
www.lawpro.ca.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de ce rapport,
veuillez communiquer avec le Service des communications.
Ce rapport annuel est imprimé sur du papier recyclé.



Conception et production : Freeman Communications
Imprimé au Canada

^{MD} LAWPRO, practicePRO, TitrePLUS, OwnerEXPRESS et LAWPRO sont des marques déposées de la Compagnie d'assurance de la responsabilité civile professionnelle des avocats.

^{MD} Bar-related est une marque déposée de North American Bar Related Title Insurers utilisée par LAWPRO sous licence.

^{MC} Assurance LAWPRO est une marque de commerce de la Compagnie d'assurance de la responsabilité civile professionnelle des avocats.